Fédération des producteurs forestiers du Québec

Conditions à réunir pour accroître l'intérêt des propriétaires de boisés envers la sylviculture

Par Marc-André Côté, ing. f., Ph.D.
Directeur général

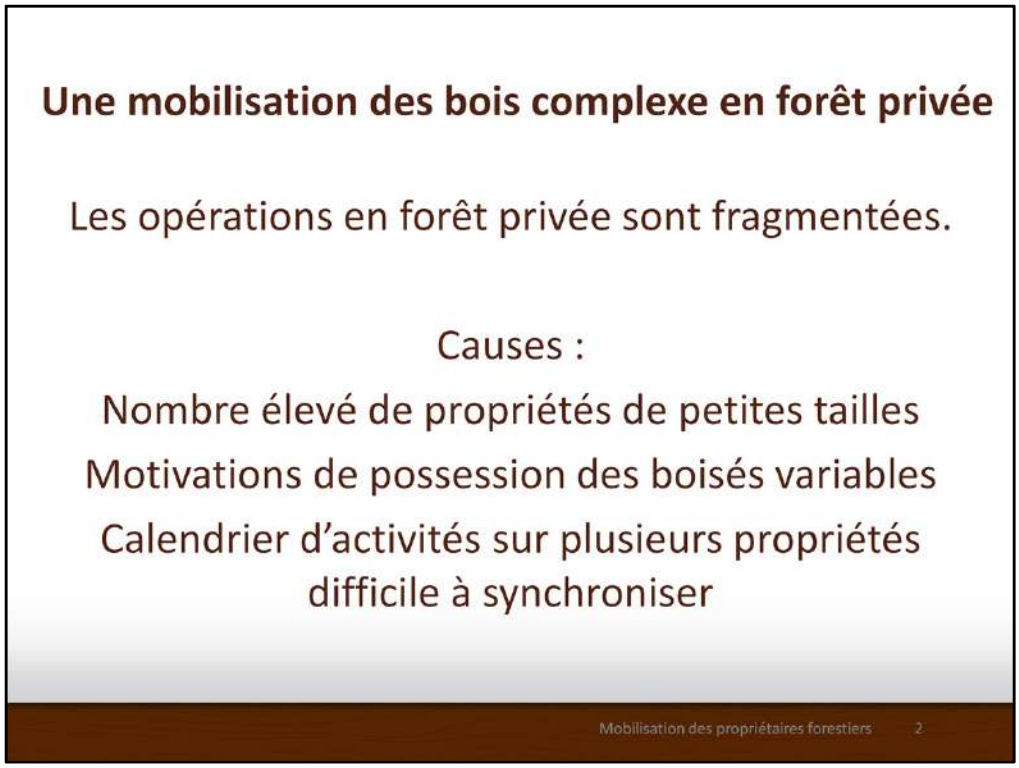

Depuis des décennies, l'État québécois tente d'établir un partenariat avec les propriétaires forestiers visant à accroître la production de bois pour approvisionner l'industrie forestière. D'un côté, 134 000 propriétaires disposent de 6,6 millions d'hectares de forêts générant aujourd'hui une possibilité annuelle de récolte de 16,5 millions de mètres cubes de bois. De l'autre, l'État aimerait que ces propriétaires aménagent leurs boisés activement, y récoltent du bois pour l'industrie des produits forestiers et génèrent des services environnementaux pour la société. **Ce partenariat n'est pas simple à établir.**

La mobilisation de cette possibilité de récolte annuelle est complexe car elle est répartie sur 134 000 propriétés forestières, dont la majorité est de moins de 100 hectares. Les opérations de récolte sont forcément fragmentées sur le territoire privé en raison de la taille des propriétés et des objectifs spécifiques à chacun des propriétaires forestiers. La planification des flux de récolte, l'optimisation de la logistique de transport et l'obtention d'économies d'échelle sont ainsi plus difficiles à réaliser en forêt privée qu'en forêt publique.

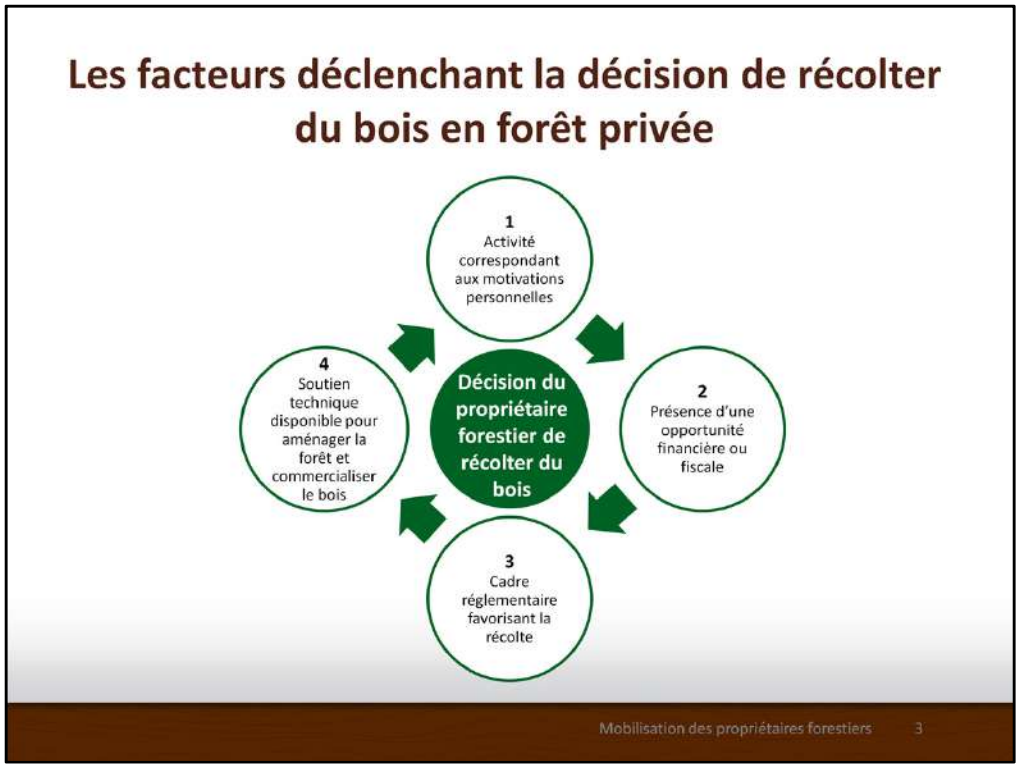

Dans ce contexte, comment accroître la production de bois chez le plus grand nombre? Selon notre expérience, quatre facteurs sont essentiels dans l'ordre séquentiel suivant. D'abord, l'activité de récolte doit correspondre aux motivations personnelles du propriétaire forestier. Autrement, aucune récolte ne se fera. Ensuite, la récolte doit être lucrative, c'est-à-dire que le propriétaire doit juger qu'il fait une bonne affaire. Le prix du bois sur le marché, la présence d'une subvention et le traitement fiscal du revenu forestier seront ainsi déterminants. Si c'est le cas, la réglementation doit permettre cette activité. Si ces conditions sont atteintes, un soutien technique doit exister pour faciliter l'aménagement forestier, la récolte, la commercialisation, le transport des bois et la remise en production du site de récolte.

Pour générer des résultats, une stratégie de production de bois en forêt privée doit s'intéresser à chacun de ces quatre aspects.

Reprenons chacun de ces points dans le contexte québécois.

Aujourd'hui, plusieurs indicateurs montrent un déclin des motivations à récolter chez un nombre grandissant de propriétaires forestiers, notamment parmi la nouvelle génération. Les opportunités d'affaires sont limitées par la petite taille des propriétés, la faible valeur du bois et une hausse des frais des fournisseurs de service. Si autrefois les propriétaires récoltaient eux-mêmes leur bois, sans trop compter leur temps, aujourd'hui les entrepreneurs forestiers doivent financer des équipements et des opérations dispendieuses. Enfin, la multiplication des contraintes environnementales devient un frein, non seulement pour le propriétaire désireux de s'engager dans la production de bois, mais également pour les fournisseurs de service qui doivent considérer un plus grand risque dans leurs opérations. Fort heureusement, le déploiement d'un réseau de syndicats de producteurs forestiers, de groupements forestiers, de firmes de consultants, de coopératives forestières et d'entrepreneurs forestiers génère un soutien technique aux propriétaires forestiers actifs ou néophytes.

Reprenons plus en détails ces facteurs.

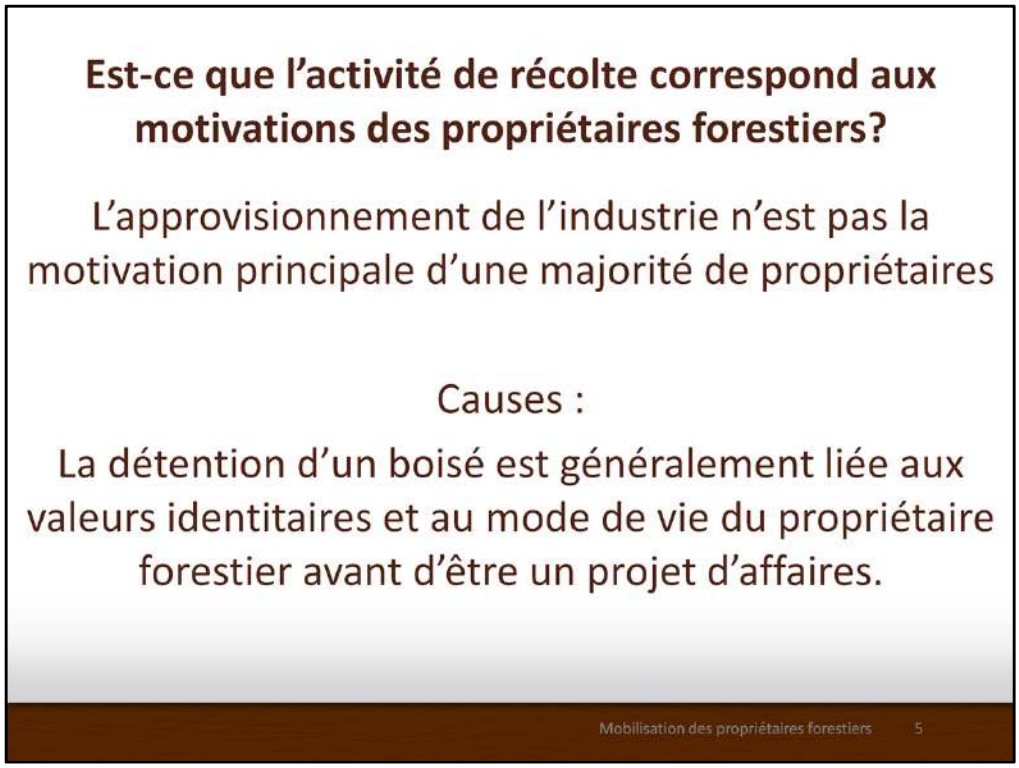

Les nombreuses enquêtes réalisées au Québec et ailleurs dans le monde démontrent que la motivation principale d'une majorité de propriétaires forestiers n'est pas d'obtenir un revenu d'appoint ou d'approvisionner l'industrie forestière. La détention d'un boisé est plutôt liée aux valeurs identitaires et au mode de vie désiré par le propriétaire forestier et sa famille. Ces choix ont un impact sur les décisions de gestion des propriétés forestières.

Côté, M-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2015. Characterizing the profiles, motivations and behaviour of Quebec's forest owners. Forest Policy & Economics 59 : 83-90

Ces motivations ne signifient pas pour autant qu'un nombre important de propriétaires forestiers ne font pas d'aménagement forestier et de récolte de bois, au contraire…

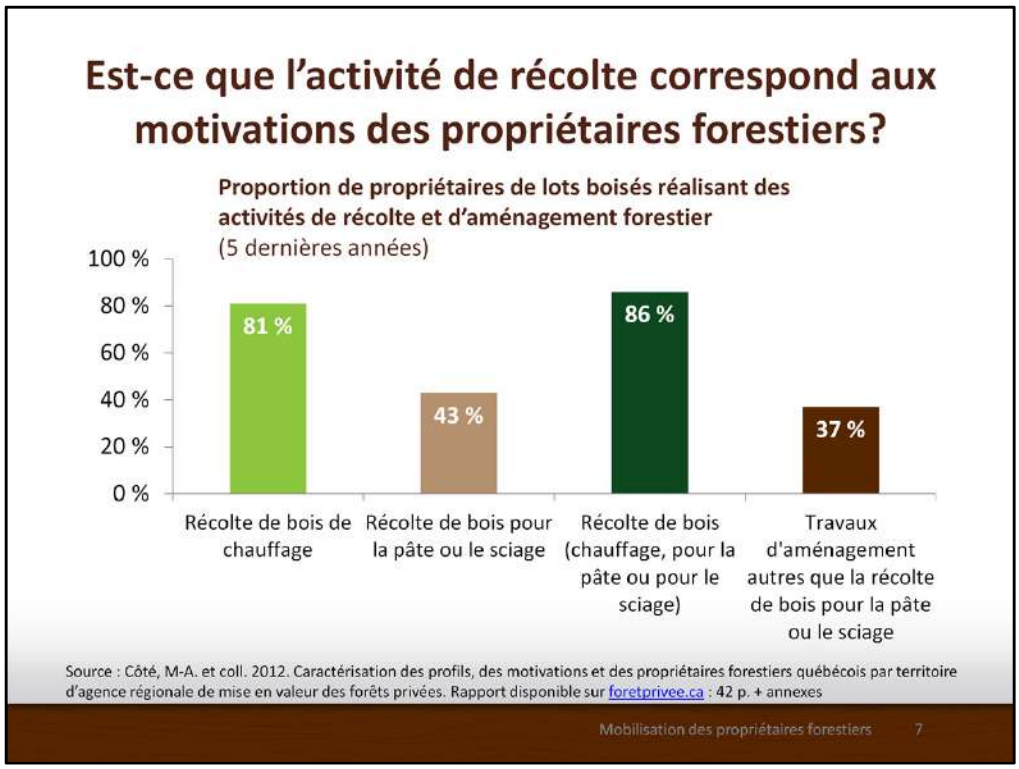

Ces chiffres démontrent que plus de 100 000 propriétaires forestiers ont récolté ou fait récolter du bois au cours des cinq années précédant l'enquête de 2012, principalement du bois de chauffage, mais également du bois de pâte et de sciage.

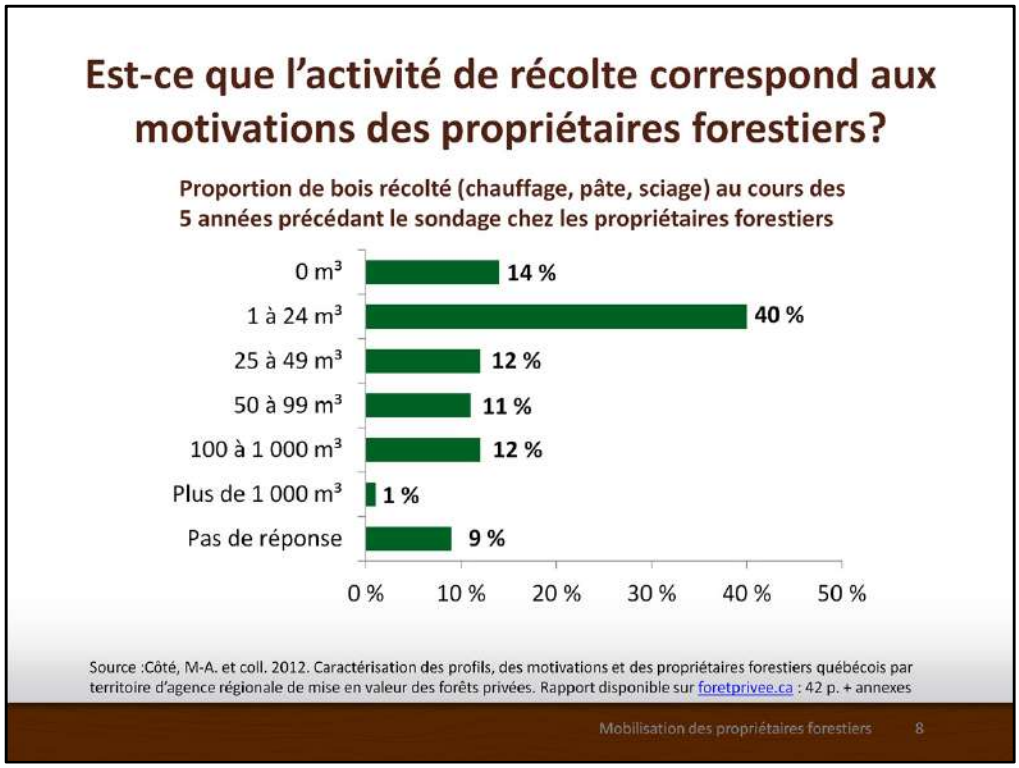

Au niveau de la récolte de bois, il faut cependant faire attention à ces chiffres, car des catégories de propriétaires existent :

1. ceux qui ne feront pas de récolte (environ 20 000);
2. ceux qui récoltent occasionnellement et peu (environ 110 000);
3. ceux qui récoltent régulièrement (environ 2 000).

Est-ce que l'activité de récolte correspond aux motivations des propriétaires forestiers?

(n = 2 007)		Aucune récolte dans les 5 dernières années
Genre du propriétaire	Homme Femme	15 % 28 %
Scolarité du propriétaire	Secondaire ou moins Universitaire	14 % 22 %
Détention d'un plan d'aménagement forestier	Détention d'un plan Absence de plan	12 % 19 %
Distance entre le boisé et la résidence	Moins de 10 km 100 km et plus	12 % 44 %

Source : Côté, M-A. Gilbert, D. Nadeau. S. 2016. Impact of changes in the sociological characteristics of small-scale forest owners on timber havesting in Quebec. Small-scale Forestry 15 (3): 375-392

Mobilisation des propriétaires forestiers 9

Cependant, les études démontrent que les nouveaux propriétaires forestiers diffèrent de la précédente génération. Les nouveaux propriétaires sont plus instruits, détiennent de plus petites superficies forestières, vivent plus loin de leurs boisés et s'engagent moins activement dans des activités de récolte de bois. Les femmes, détenant de plus en plus de boisés, seront aussi moins susceptibles de récolter ou faire récolter du bois sur leurs propriétés, selon les études à ce sujet.

Ces changements dans le profil des propriétaires forestiers sont liés à l'évolution de la société occidentale et répondent à des tendances lourdes difficiles à infléchir. L'urbanisation, la progression du niveau d'instruction de la population, le morcellement des terres et l'embourgeoisement du milieu rural sont des phénomènes puissants qui demeureront. Toutefois, les changements dans le profil des propriétaires forestiers s'opèrent lentement, ce qui est une opportunité pour les intervenants qui souhaitent infléchir les conséquences de cette évolution.

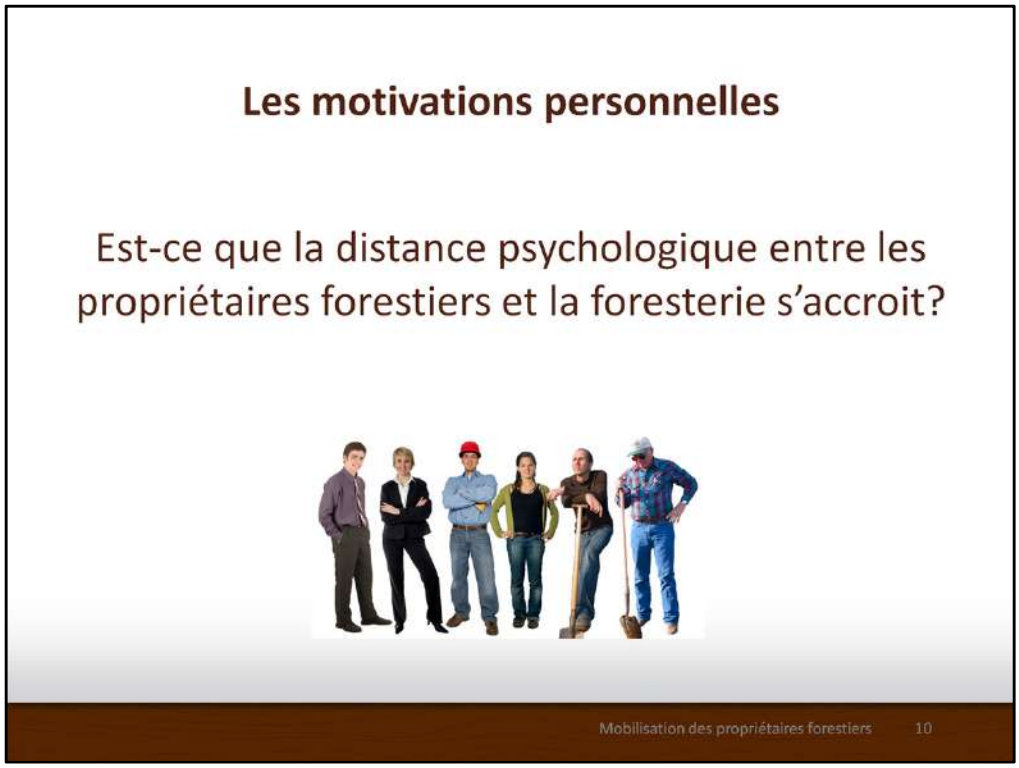

Dans une perspective de stratégie de production de bois, il est important d'évaluer si la distance psychologique entre les propriétaires forestiers et la foresterie s'accroit. Plus cette distance sera grande, moins les activités sylvicoles seront considérées comme une option. Il est donc essentiel de comprendre le mécanisme expliquant cette distance.

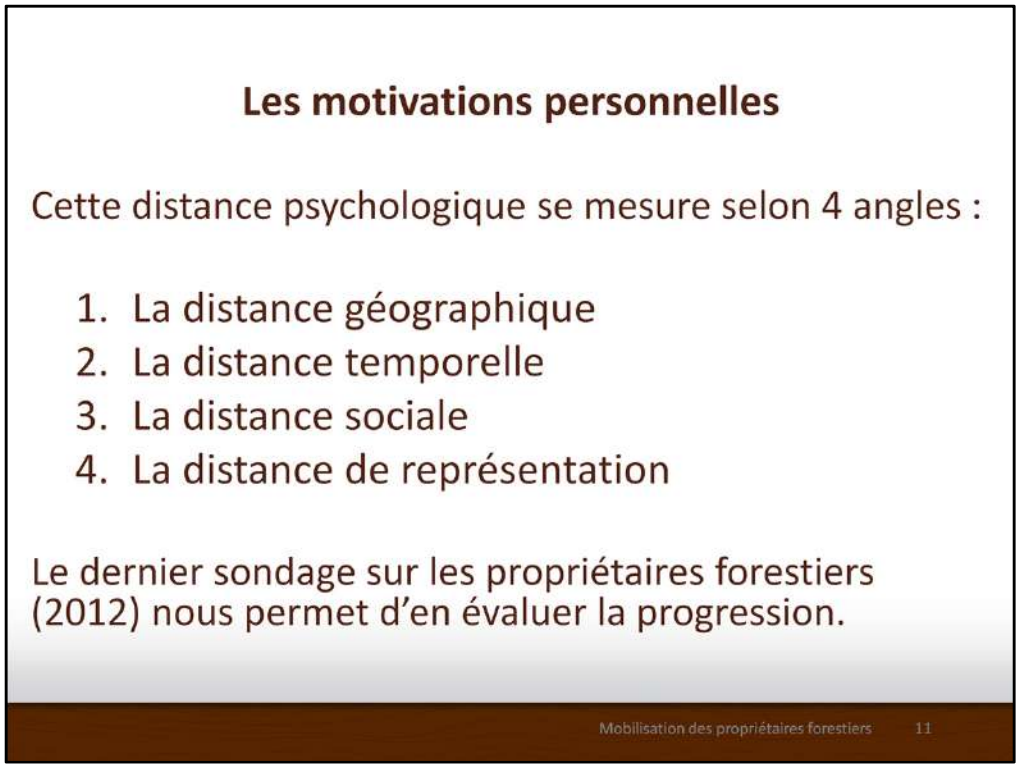

Selon Huff et coll. (2017), cette distance psychologique peut se mesurer selon différents angles :

1. La distance géographique. Le propriétaire habite à proximité de sa terre ou en ville dans une autre région?
2. La distance temporelle. Est-ce que la terre se transmet de génération en génération dans la même famille ou elle appartient à un nouveau venu? Est-ce que cette forêt est visitée régulièrement ou rarement par son propriétaire?
3. La distance sociale. Est-ce que plusieurs propriétaires de la même forêt échangent sur son aménagement ou un seul propriétaire prend les décisions à cet égard?
4. La distance de représentation. Est-ce que le propriétaire connait l'effet des décisions sylvicoles ou il méconnait la sylviculture?

Le dernier sondage sur les propriétaires forestiers québécois, réalisé en 2012, nous permet d'en évaluer la progression.

Huff, E.S. Leahy, J.E. Kittredge, D.B. Noblet, C. L. Weiskittel, 2017. Pyschological distance of timber harvesting for private woodland owners. Forest Policy & Economics 81 : 48-56

Les motivations personnelles

Petite ← → Grande

La distance géographique

Distance entre la résidence et le boisé le plus proche	Propriétaire depuis plus de 20 ans	Propriétaire depuis moins de 10 ans
Moins de 10 km	80 %	69 %
Entre 10 et 100 km	15 %	21 %
Plus de 100 km	4 %	11 %

Source : Côté, M-A. et coll. 2017. Comparing the profiles, objectives and behaviours of new and longstanding NIPF in Québec, Canada. Forest Policy & Economics 78: 116-121

Mobilisation des propriétaires forestiers 12

Même si l'on constate qu'une majorité de propriétaires forestiers vivent toujours à proximité de leurs boisés, la résidence d'un nombre grandissant de nouveaux propriétaires est plus éloignée lorsqu'on les compare aux propriétaires de longue date.

Les motivations personnelles

Petite ← → Grande

La distance temporelle

La fréquence de visites du boisé	Propriétaire depuis plus de 20 ans	Propriétaire depuis moins de 10 ans
Plusieurs fois par an	92 %	95 %
Une fois par année	5 %	3 %
Moins d'une fois l'an	3 %	2 %

Source : Côté, M-A. et coll. 2017. Comparing the profiles, objectives and behaviours of new and longstanding NIPF in Québec, Canada. Forest Policy & Economics 78: 116-121

Mobilisation des propriétaires forestiers 13

La distance temporelle est quant à elle faible puisque la vaste majorité d'anciens et nouveaux propriétaires visitent fréquemment leurs boisés.

Les motivations personnelles

Petite ← → Grande

La distance sociale

Propriétaire précédent du boisé	Propriétaire depuis plus de 20 ans	Propriétaire depuis moins de 10 ans
Famille	59 %	43 %
Connaissance	15 %	16 %
Étranger	27 %	41 %

Source : Côté, M-A. et coll. 2017. Comparing the profiles, objectives and behaviours of new and longstanding NIPF in Québec, Canada. Forest Policy & Economics 78: 116-121

Mobilisation des propriétaires forestiers 14

La transmission des boisés se fait de moins en moins à l'intérieur de la même famille, et environ 40 % des nouveaux propriétaires forestiers en ont fait l'acquisition d'un étranger. Cette transmission entre non-apparentés peut affecter la poursuite de la stratégie d'aménagement forestier entamée par la précédente génération et nuire à la transmission de savoirs forestiers entre deux générations.

Les motivations personnelles

Petite ← → Grande

La distance de représentation

Conditions pour convaincre de faire davantage de travaux	Propriétaire depuis plus de 20 ans	Propriétaire depuis moins de 10 ans
L'assurance du travail bien fait	41 %	47 %
Meilleure connaissance de la forêt	30 %	42 %
Aide professionnelle	36 %	42 %

Source : Côté, M-A. et coll. 2017. Comparing the profiles, objectives and behaviours of new and longstanding NIPF in Québec, Canada. Forest Policy & Economics 78: 116-121

Mobilisation des propriétaires forestiers 15

Enfin, les propriétaires doivent pouvoir se représenter les multiples potentiels de leurs forêts, les façons de les mettre en valeur et les impacts d'intervention dans ces milieux naturels, avant de prendre une décision. Comment un propriétaire pourra accepter de faire réaliser une éclaircie commerciale dans une plantation s'il n'en comprend pas la raison et l'impact? Il préférera attendre avant de procéder. D'ailleurs, le dernier sondage auprès des propriétaires forestiers québécois montre que les nouveaux propriétaires sont à la recherche de meilleures connaissances sur leurs forêts, d'un soutien professionnel et d'une assurance que le travail sera bien fait avant d'entreprendre des travaux d'aménagement forestier.

Les motivations personnelles

Petite ← → Grande

Le niveau de récolte

Niveau de récolte	Propriétaire depuis plus de 20 ans	Propriétaire depuis moins de 10 ans
Aucune récolte	12 %	20 %
Récolte	79 %	71 %
Pas de réponse	9 %	9 %

Source : Côté, M-A. et coll. 2017. Comparing the profiles, objectives and behaviours of new and longstanding NIPF in Québec, Canada. Forest Policy & Economics 78: 116-121

Mobilisation des propriétaires forestiers 16

L'analyse des données montre ainsi que le nombre de propriétaires forestiers qui n'entreprennent pas des activités de récolte sur leurs lots est en croissance.

Il sera critique de multiplier les échanges entre les conseillers forestiers et les propriétaires de boisés afin de les sensibiliser sur les potentiels sylvicoles, les secteurs à protéger, les mesures de soutien disponibles et les organismes pouvant leur venir en aide. La campagne « Avez-vous votre forestier de famille? » lancée en 2018 visait cet objectif.

Si la récolte de bois n'entre pas en conflit avec les motivations personnelles du propriétaire forestier, ce dernier analysera les opportunités financières liées à cette activité. Ces opportunités dépendront des marchés disponibles pour tous les produits récoltés, de leur prix de vente, de la taille des opérations de récolte, du type de travail sylvicole, des contraintes environnementales, des frais de transport, des programmes de soutien financier, du traitement fiscal du revenu forestier et des autres sources de revenu du propriétaire.

À cet égard, le prix du bois rond a subi de fortes baisses (environ 20 %) au cours des 15 dernières années sous l'effet de plusieurs facteurs, dont la montée des exportations de produits forestiers en provenance de l'Amérique du Sud, de la Russie et de l'Asie, des plantations du Sud des États-Unis, des efforts de rationalisation des usines québécoises et de la concurrence exercée par les opérations sur les forêts publiques.

À l'inverse, les coûts de production sont en hausse en raison de l'inflation du coût de l'énergie et de la main-d'œuvre, de réglementations environnementales plus contraignantes, de nouveaux frais liés à la certification forestière et de taxes foncières en explosion. Ainsi, la rentabilité des producteurs forestiers est de plus en plus difficile à obtenir. Enfin, à quelle rémunération de son actif le propriétaire forestier est-il en droit de s'attendre?

Dit simplement, il faut faire de l'argent avec la foresterie. Si le marché est incapable de rémunérer à sa juste valeur la production de bois, l'État doit intervenir en conséquence. Il faut donc :

1. des marchés disponibles pour tous les produits;
2. un prix de vente du bois pour rémunérer l'actif;
3. un travail sylvicole rentable;
4. une taille d'opération amenant une économie d'échelle;
5. des contraintes environnementales raisonnables;
6. des frais de transport sous contrôle;
7. des programmes de soutien financier visant le propriétaire;
8. un traitement fiscal qui encourage la production forestière;
9. d'autres sources de revenu du propriétaire pour supporter les frais de financement de la terre et les taxes foncières.

L'histoire nous démontre qu'il est difficile de compter sur le libre marché pour répartir adéquatement la rente du marché. Au Québec, nous pouvons compter sur le mécanisme de plan conjoint administré par les syndicats de producteurs forestiers pour mieux répartir cette rente entre les acteurs de la filière. Il s'agit toutefois d'un travail difficile et largement incompris de plusieurs.

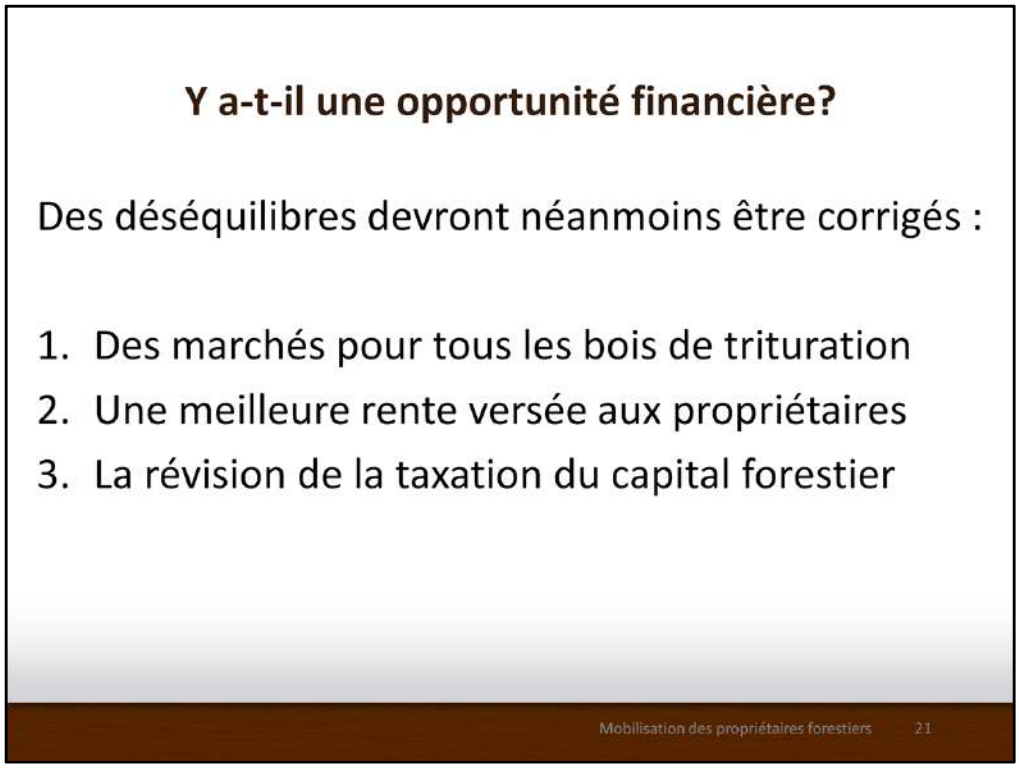

Des déséquilibres devront néanmoins être corrigés pour accroître la mobilisation des propriétaires forestiers dans la production de bois :

1. Des marchés pour les bois de trituration. Les déchets de coupe sont un frein à la mobilisation des propriétaires forestiers et la fermeture d'usines de pâte et la spécialisation des scieries on réduit les possibilités d'écoulement des petites billes.
2. Une meilleure rente versée aux propriétaires. Il est difficile de convaincre des propriétaires à s'engager dans une activité qui ne leur générera que quelques milliers de dollars, mais des répercussions importantes sur leurs propriétés.
3. La révision de la taxation du capital forestier. Une part croissante du revenu forestier doit être consacrée aux taxes foncières.

Si la récolte n'entre pas en conflit avec les valeurs du propriétaire et qu'une opportunité financière se présente, celui-ci considérera les contraintes à cette production. À cet effet, on assiste à la multiplication des contraintes environnementales pouvant réduire la possibilité de récolte forestière, tels les plans de conservation des milieux humides et hydriques, les plans directeurs de l'eau, les aires de conservation en milieu privé, l'application du Règlement sur les habitats fauniques, la protection des paysages et l'établissement de corridors de connectivité écologique. Bien que toutes ces initiatives soient louables, leur promoteurs n'ont pas évalué l'impact de ces mesures sur la possibilité de récolte forestière du territoire, mais surtout, les pratiques d'aménagement forestier à préconiser pour maintenir les fonctions écologiques des boisés ne sont pas assez étudiées et publicisées.

À cet effet, l'État québécois a mis en œuvre diverses mesures législatives et fiscales qui encouragent directement la production de bois sur le territoire privé. On peut penser à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* qui limite le morcellement des lots et la construction des bâtiments sur ce territoire, et au programme de crédits d'impôt pour soutenir les investissements sylvicoles, mal nommé Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers. À l'inverse, d'autres mesures viennent miner cet effort. Les taxes foncières en forte progression sont devenues un poste de coût important pour les producteurs forestiers. Les réglementations municipales pour protéger le couvert forestier font davantage que limiter les abus à certains endroits. De plus, la révision de la *Loi sur la conservation des milieux humides* est aujourd'hui susceptible de limiter la récolte de bois dans les marécages et tourbières arborés.

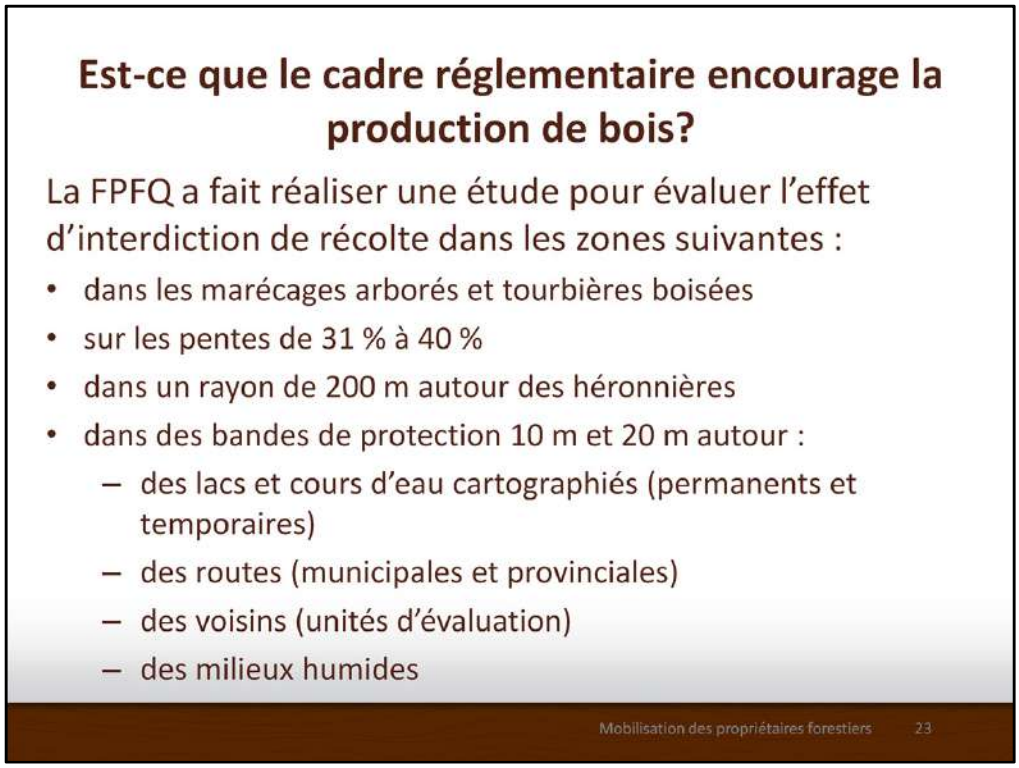

La FPFQ a mandaté un consultant pour évaluer l'effet d'interdire la récolte sur la possibilité de récolte dans des zones d'une MRC, prise au hasard. Concrètement, divers scénarios furent établis pour interdire la récolte dans les marécages arborés et tourbières boisées, sur les pentes de 31 % à 40 %, dans un rayon de 200 m autour des héronnières, dans des bandes de protection de 10 m et 20 m autour des lacs et cours d'eau cartographiés (permanents et temporaires), des routes (municipales et provinciales), des voisins (unités d'évaluation) et des milieux humides. Le résultat est frappant.

Amstrong, D. Lascelles, D. Rhéaume, M-A. 2017. Analyse des conséquences de la réglementation en abattage d'arbres en forêt privée sur la possibilité de récolte forestière. Étude produite par la Coopérative Terra-Bois et la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Rapport disponible sur foretprivee.ca: 24 p. et annexe.

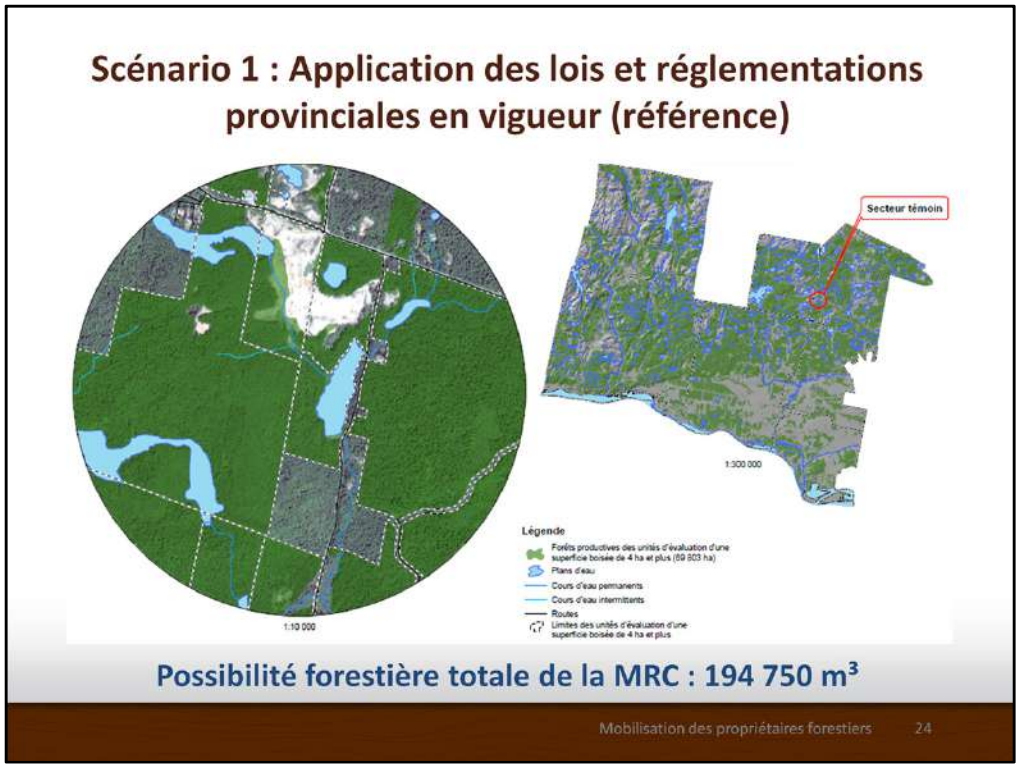

Au départ, ce territoire de MRC possède une possibilité de récolte forestière de 194 750 m^3 si l'on applique les lois et réglementations provinciales en vigueur en 2018.

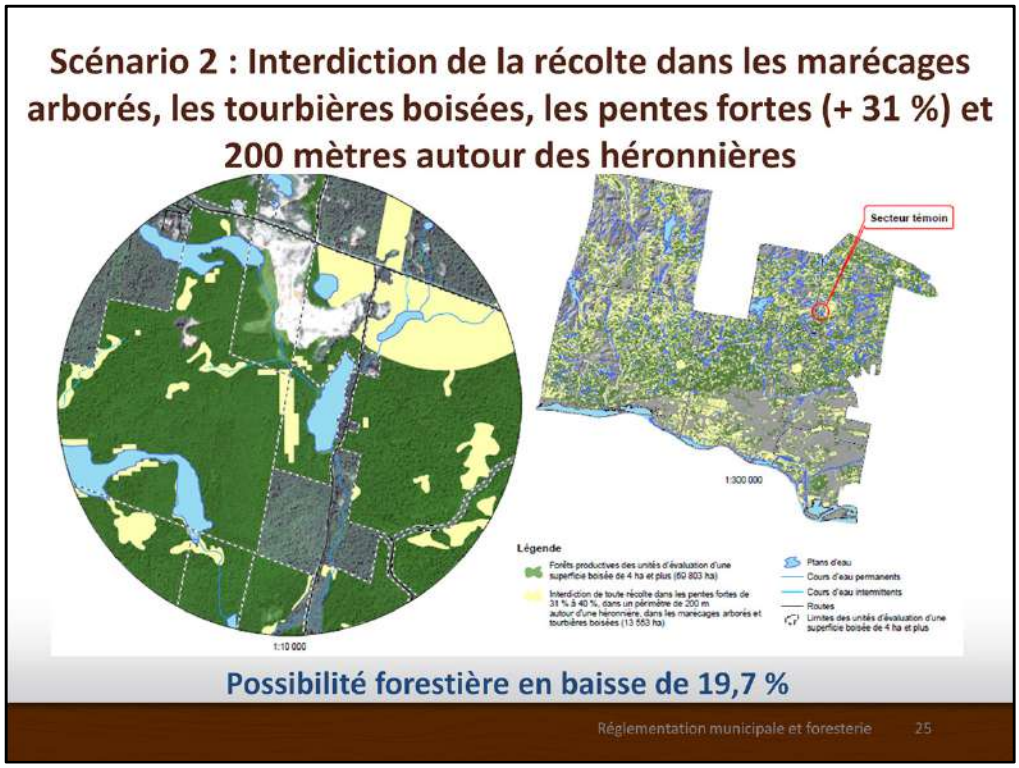

Cette possibilité de récolte est réduite de 20 % si l'on interdit la récolte dans les marécages arborés, les tourbières boisées, les pentes fortes (+ 31 %) et dans un rayon de 200 mètres autour des héronnières.

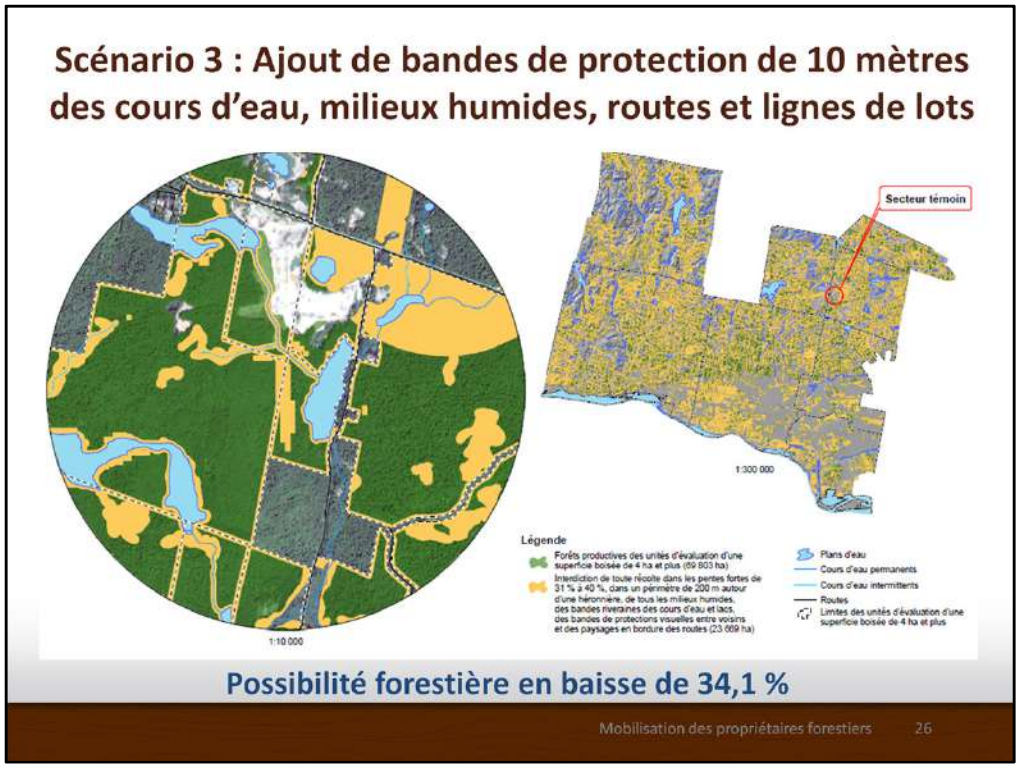

Celle-ci est réduite de 35 % si l'on ajoute une interdiction de récolte dans des bandes de protection de 10 mètres des cours d'eau, milieux humides, routes et lignes de lots.

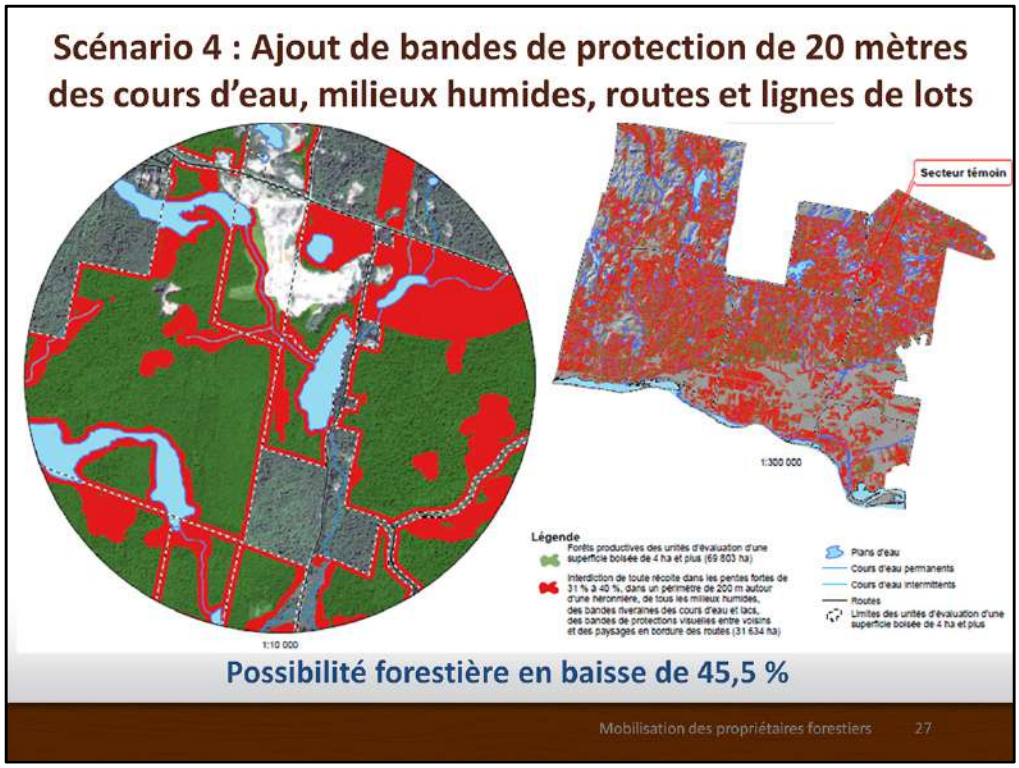

Cette réduction atteint 45 % si l'on élargit ces bandes de protection à 20 mètres. Évidemment, l'effet se fera sentir différemment d'une propriété à une autre.

Il est donc critique de planifier les réglementations environnementales de la bonne façon. À cet égard, il y a un intérêt à poursuivre les discussions entre les ingénieurs forestiers, les biologistes et les aménagistes du territoire. Un guide d'aide à la rédaction des règlements, lancé en 2018, sera utile pour définir des normes permettant de concilier protection de l'environnement et maintien d'activités sylvicoles sur une propriété. Le grand nombre de lieux d'adoption de réglementation vient cependant complexifier cet exercice de conciliation.

Est-ce qu'un soutien technique et financier existe pour la production de bois?

Le grand succès des 40 dernières années!

1. Des groupements, coopératives, consultants, entrepreneurs et syndicats offrant des services en aménagement forestier aux propriétaires de boisés
2. Un syndicat de producteurs forestiers pouvant négocier collectivement les conditions de vente avec les usines, informer les propriétaires, organiser la logistique de transport vers les usines et effectuer le paiement aux producteurs, entrepreneurs et transporteurs de bois
3. Plusieurs entrepreneurs disposant de machineries pour réaliser des travaux de construction de chemins et de récolte de bois
4. Des entreprises de camionnage de bois
5. Une agence paragouvernementale de mise en valeur des forêts privées établissant des priorités régionales et administrant les programmes de soutien financier

Mobilisation des propriétaires forestiers 29

Le plus grand succès des 40 dernières années réside toutefois dans le déploiement d'un vaste réseau de soutien technique pour accompagner les propriétaires forestiers désireux d'aménager leurs boisés et commercialiser leur bois. Ce déploiement fut facilité par la mise sur pied des programmes gouvernementaux de mise en valeur des forêts privées soutenant financièrement les conseils techniques et l'exécution de travaux sylvicoles, ainsi que par la création de plans conjoints régionaux de producteurs forestiers pour commercialiser collectivement leur bois.

On peut facilement trouver les coordonnées des organismes pouvant nous aider sur le site foretprivee.ca/je-cherche-un-expert.

Est-ce qu'un soutien technique et financier existe pour la production de bois?

- ✓ 50 000 (sur les 134 000) propriétaires disposent d'un plan d'aménagement forestier
- ✓ 45 000 hectares par année de travaux sylvicoles soutenus en vertu des programmes gouvernementaux
- ✓ 15 000 d'entre eux mettent du bois en marché vers les usines dans une année

Mobilisation des propriétaires forestiers 31

Ce soutien donne de formidables résultats avec plus de 60 000 propriétaires qui détiennent un plan d'aménagement forestier et environ 15 000 qui mettent en marché du bois vers les usines au cours d'une année.

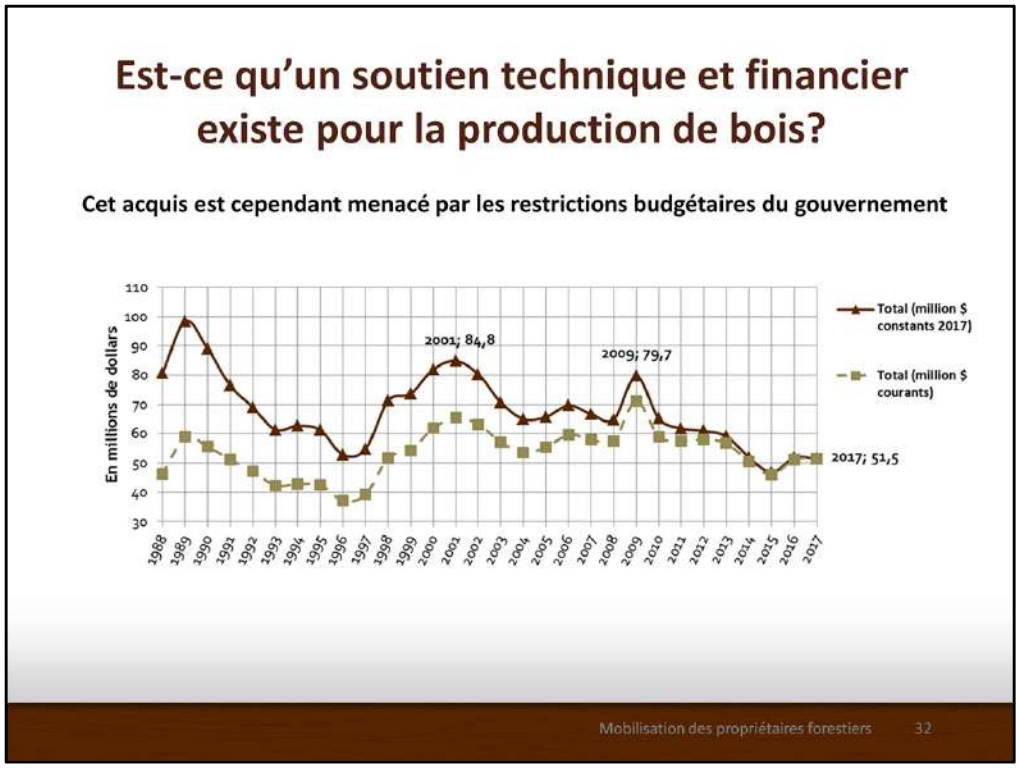

Cet acquis est cependant menacé par l'humeur du gouvernement puisque le financement des programmes fluctue dans le temps. Moins d'argent pour financer des travaux sylvicoles non commerciaux signifie un argument de moins pour inciter les propriétaires à s'engager dans des travaux de récolte qui génèrent des besoins de remise en production.

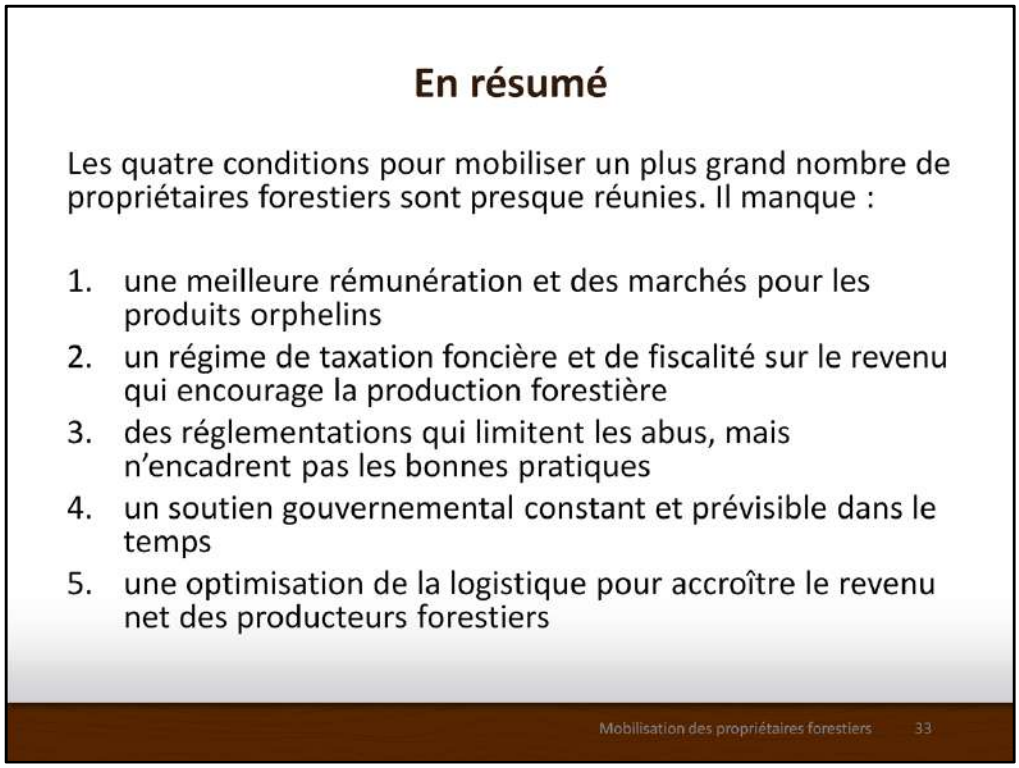

En résumé, les quatre conditions pour mobiliser davantage les propriétaires forestiers sont presque réunies. Il manque cependant :

1. un meilleur prix pour le bois rond et un meilleur accès sur certains marchés (un leadership devant être assumé par les industriels);
2. un régime de taxation foncière et de fiscalité sur le revenu qui encourage la production forestière (plutôt que la décourager) (un rôle pour le gouvernement fédéral et provincial);
3. des réglementations qui limitent les abus plutôt que de tenter d'encadrer les bonnes pratiques (un mandat pour le milieu municipal);
4. un soutien financier gouvernemental constant et prévisible dans le temps (le rôle du MFFP);
5. une optimisation de la logistique pour accroître le revenu net des producteurs forestiers (le défi des associations de producteurs forestiers).

Ces éléments ne sont pas hors de notre portée.

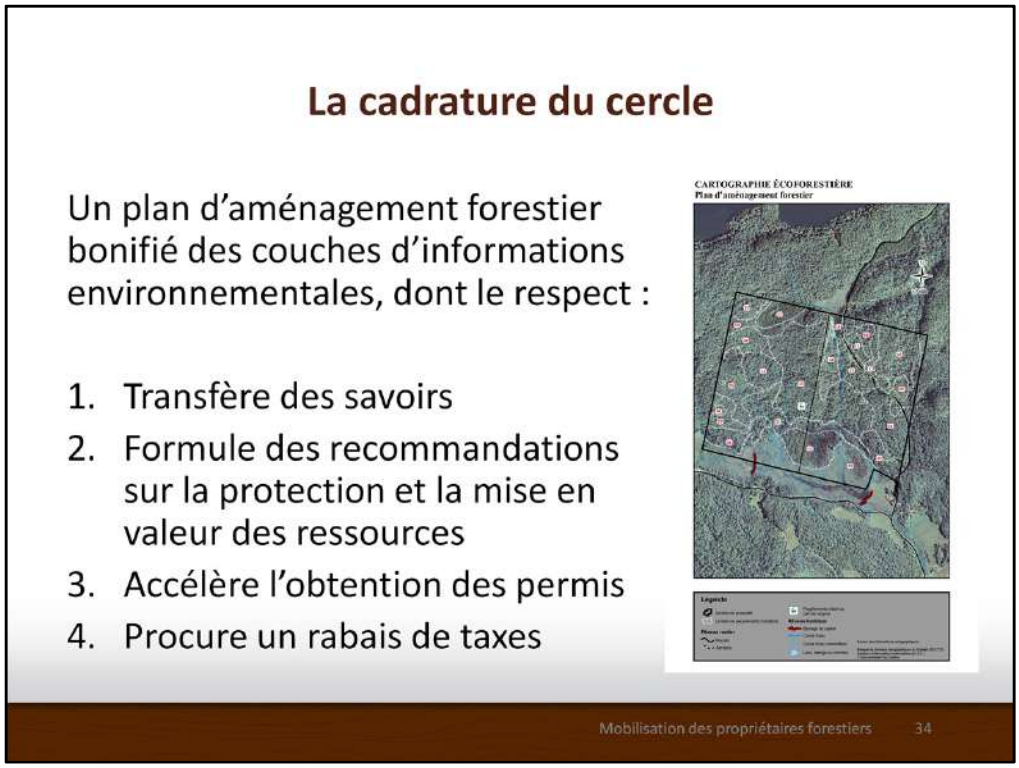

Une idée originale mise de l'avant par la Fédération des producteurs forestiers du Québec consiste à financer la confection de plans d'aménagement forestier bonifié des couches d'informations environnementales, à l'échelle des propriétés. La détention et le respect des recommandations de ce plan permettraient un échange entre un conseiller et un propriétaire forestier, pourraient accélérer l'obtention des permis nécessaires, et devraient procurer un rabais de taxes foncières. Cette mesure est largement utilisée aux États-Unis, en Ontario, en Alberta et dans plusieurs pays européens.

Outre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, mobiliser les propriétaires forestiers nécessitera de mobiliser préalablement des intervenants qui ne se sentent pas concernés par cet enjeu, dont les élus municipaux, le ministère de l'Environnement et le ministère des Finances.